2eme tranche des travaux de restauration de la Leysse : Pour une rivière plus sûre et plus vivante

Meilleure petite ville pour la biodiversité 2021

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Grand Chambéry - Assistance à maîtrise d'ouvrage CISALB
- **Services de la collectivité associés** : Direction générale des Services - Services techniques
- **Budget** : 12 983 000 €
- **Partenaires financiers** : Etat : 4 800 000 € - Agence de l'Eau : 3 200 000 € - Région AURA : 350 000 €
- **Partenaires techniques** : Maîtrise d'œuvre : CNR, Profil'Etude, Hydrolac, CEN de la Savoie : Conseil et suivi des zones humides créées (notamment zone de rétention dynamique de Pré Marquis).
- **Date de début du projet** : Juin 2016
- **Date de fin** : Octobre 2019



OBJECTIFS

Le projet a un double objectif : Sécuriser la rivière face à la crue de référence (Q100) et restaurer le milieu pour une rivière plus sûre et plus vivante.

Les 2 objectifs ont été à égale prise en compte dans le projet. Il s'agit bien de faire de la protection tout en restaurant un cours d'eau contraint par les endiguements historiques. Le projet a, dès que possible, reculé ou supprimé les digues pour redonner de l'espace au cours d'eau et reconnecter les annexes humides ou en créer de nouvelles.

Ainsi la rivière est passée d'un canal rectiligne avec un lit sans morphodynamique à un cours d'eau diversifié allant même, en certains endroits, à posséder des bras multiples. L'objectif a donc été de retravailler avec la rivière, lui rendant des espaces pour enrichir son fonctionnement et se rapprocher de sa dynamique naturelle, et la rendre ainsi moins dangereuse. L'objectif est également d'installer un milieu durable en adéquation avec les contraintes de protection que sont les digues.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Pour la sécurisation du cours d'eau, les digues ont été consolidées ou totalement détruites et reconstruites dans les règles de l'art, en essayant toujours de laisser un maximum d'espace au cours d'eau. Les sections contraintes,

notamment au passage des ponts, ont été recalibrées. Les réseaux présents dans les digues ont été dévoyés.

Pour la restauration du cours d'eau, la section hydraulique a été augmentée pour permettre l'installation de la végétation en lit mineur et en adéquation avec les besoins d'écoulement. Des banquettes ont été créées et des modules ont été installés dans le lit afin de permettre le tri granulométrique et l'installation d'un morphodynamique diversifiant le fond du lit. Les modules de fond sont constitués de fascines de saule en fer à cheval, ou de fascines transversales associées à des dispositions de blocs de diversification. On trouve également des épis en galets dont l'objectif est d'installer une dynamique de création de banquettes latérales.

Le recul des digues, de 30 à 50m (et jusqu'à 100m dans la zone de rétention dynamique en aval) a permis l'installation d'un lit à chenaux multiples là où n'existait qu'un canal de 15m de large.

Le déplacement des digues a permis également de reconnecter les zones humides et boisements alluviaux déconnectés du fonctionnement de la rivière par la présence des ouvrages hydrauliques. La majeure partie des aménagements de diversification sont peu intrusifs : proposés à la rivière qui va soit s'en satisfaire et créer de la diversité, soit les déplacer, soit les supprimer. La crue importante de 2018 a permis de caler ces dispositifs et de dessiner un fond de lit très intéressant. L'intérêt a été de ne pas figer le fond du lit dans un cadre imposé par l'homme mais bien d'inciter la rivière à travailler ses matériaux et sa dynamique dans un espace élargi laissé à sa disposition.

Linéaire de cours d'eau aménagé : 2,8 km pour la seule tranche 2, 5 km au total depuis les travaux de restauration initiés en 2014.

Plantation de 700 arbres, 1500 arbustes et 23 000 saules arbustifs et arborés.

5 hectares de zones humides créés.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

Avant les travaux, la Leysse était bordée par 2 digues couvertes d'une végétation spontanée, opportuniste et pour partie invasive (Robinier faux acacia, Peuplier d'Italie notamment). Hormis sur les pieds de digue, il n'y avait que très peu de végétation en contact avec la rivière. Concernant les espèces invasives, la Renouée du Japon était peu présente du fait de la gestion assurée par la Brigade bleue depuis plusieurs années. Cependant les quelques tâches présentes ont été éliminées.

Aujourd'hui la végétation installée dans le cadre du projet est totalement adaptée au milieu et au contexte géographique. Le choix des essences s'est fait sur la base des espèces naturellement présentes sur le secteur. Contrairement à la situation initiale, la Leysse présente désormais une mosaïque de milieux favorables à l'installation et au maintien de nombreuses espèces qui ne trouvaient pas d'habitat adéquat pour se développer. Les espaces végétalisés ont été pensés afin de limiter les besoin d'entretien et donc d'introgression de l'homme dans cet habitat réparé. Les seules interventions humaines consisteront à l'élimination des tâches d'espèces invasives susceptibles d'apparaître sur les milieux ouverts.

Coordonnées

La Motte-Servolex
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Pour en savoir plus
Contact

Anthony PERRIN, Chargé de mission Environnement Développement Durable

04 79 65 04 76

aperrin@mairie-lamotteservolex.fr